

Conférence de presse du syndicat syndicom du 5 février 2019

Embargo : mardi, 5.2.2019, 10h15

Matteo Antonini, membre du Comité directeur de syndicom et Responsable du secteur Logistique

Une CCT pour les coursiers à vélo

Une convention collective de travail pour les coursiers urbains

(Le discours prononcé fait foi.)

Pour les salariés d'une branche ou d'une entreprise la convention collective de travail reste le principal instrument normatif à leur disposition pour définir leurs droits et leurs devoirs. Cet instrument qui est le fruit de leurs besoins et revendications se trouve ainsi être légitimé et voulu par ces derniers. Il n'est pas rare en effet que les salariés s'identifient à terme à leur propre convention collective de travail. Cette convention collective est l'aboutissement d'un processus de consultation de la base syndicale.

Avec une convention collective de travail de branche, comme celle qui est signée ici aujourd'hui, les partenaires sociaux définissent les conditions cadres minimales pour l'entier du territoire et en cas de déclaration de force obligatoire pour tous les salariés de la branche. C'est le but ultime de cette démarche. Avec un tel instrument, la concurrence dans un marché peut se faire sur la qualité du service ou l'innovation, mais non pas au détriment des conditions de travail des salariés.

Nous réalisons ici une étape importante pour le marché des coursiers à Vélo et de la logistique urbaine, car cette convention collective de travail est une première mondiale. En Europe mais aussi partout dans le monde, la logistique est soumise à un défi immense qui est celui de la définition même du salariat. Dans un monde où la digitalisation est utilisée comme un levier pour imposer l'indépendance fictive, qui remet en question les assurances sociales, nous définissons ici aujourd'hui un cadre clair qui empêche ce phénomène de s'installer en Suisse.

Cette convention collective est également importante pour le marché du travail en Suisse car il s'agit d'une nouvelle convention collective de branche dans un secteur, celui de la logistique, qui est fortement désorganisé. syndicom souhaite aussi que cette CCT puisse devenir la référence pour tous les salariés de la branche qui ne bénéficient pas encore des mêmes standards salariaux, ni des mêmes prestations sociales.